

**Plan social inacceptable à la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Mobilisation des personnels
GREVE DU 29 AOUT 2024**

Rassemblement devant le Tribunal de Tours à 12H

Tours, le 27 août 2024

Depuis le 31 juillet, la Direction nationale de la PJJ a annoncé aux organisations syndicales un plan social concernant les contractuel.le.s. La Justice des Mineurs a besoin de moyens pour faire face à la délinquance juvénile mise au premier plan par notre gouvernement ces derniers mois, voire instrumentalisée à des fins sécuritaires. Nous en appelons à la responsabilité politique pour mettre fin à ce projet violent à l'égard des professionnel.le.s tout autant que pour le public concerné, des jeunes en devenir, ceux qui ont le plus besoin de l'action éducative, si l'on veut espérer qu'ils puissent vivre dans la société en dehors de la délinquance.

Alors que les services craquent de partout face à la dégradation des conditions de travail et aux baisses de dotation massives depuis février 2024 (30 à 40 % du budget de la PJJ), rien ne justifie cette décision. Cette perte de moyens est en totale contradiction avec le rapport du Sénat qui pointe la nécessité d'améliorer l'attractivité des métiers de la PJJ.

Concrètement, dans notre inter-région, voici les effets de cette décision de la DPJJ : 42 licenciements, 19 contrats décalés (sans garantie), postes de titulaires gelés sans garantie des délais, aucun remplacement de congés maladie ou temps partiel, report de l'ouverture (sans garantie) de l'unité d'hébergement à Tours, prévue en septembre 2024 et attendue depuis de nombreuses années, en l'absence de service d'hébergement pour ces mineurs en Indre et Loire.

C'est du jamais vu à la PJJ ! Sur le fond c'est irresponsable. Sur la forme, c'est intolérable !

Nous appelons l'ensemble des personnels de la PJJ et nos partenaires à nous rejoindre dans la mobilisation le 29 août. Une demande d'audience auprès du cabinet du 1er ministre démissionnaire a été déposée. Des rassemblements devant les tribunaux sont prévus pour alerter aussi les juridictions. Notre combat est légitime et justifié. Les nombreux médias qui nous sollicitent, mais aussi les élus nationaux, députés, sénateurs ou édiles municipales, démontrent que nous ne devons pas lâcher et contraindre la Direction nationale à revoir sa copie. L'inspection générale diligentée par le garde des Sceaux s'agissant de la gestion salariale de la PJJ renforce notre détermination à ne pas lâcher. Nous demandons que tous les postes de contractuel.les qui étaient prévus soient validés, que tous les postes vacants soient remplacés et que tous les besoins d'effectifs soient pourvus.

Section Touraine
SNPES/PJJ/FSU